

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Grégoire Junod et consorts au sujet du soutien à la formation professionnelle des chômeurs et des moyens mis à disposition

La commission s'est réunie le 24 mai 2012 à 14h30 à la salle de conférences n° 300 du DEC. Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Roxanne Meyer Keller et Alessandra Silauri.

MM. François Brélaz, Philippe Grobéty, Hans Rudolph Kappeler, Michel Miéville et Jean-Jacques Truffer et du soussigné Olivier Mayor (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie (DEC) ainsi que M. Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi et Mme Ganka Fink, responsable de missions administratives ou stratégiques au Service de l'emploi que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

Position du Département

Le chef du département explique ce que sont les allocations de formation (AFO), destinées à compléter une formation insuffisante voire inexistante. Le Canton de Vaud est l'un des cantons y ayant le plus recours. Son coût est important au regard du taux d'échecs de cette mesure. Il existe un risque de gaspillage des deniers publics.

Cette réponse a fait l'objet d'une longue discussion au sein du CE se soldant par une acceptation à l'unanimité. Concernés par cette problématique, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ainsi que le Département de l'économie (DEC) y ont réfléchi. Enfin, M. Leuba ajoute que le CE analysera, dans le cadre du programme de législature 2012-2017, la situation de l'emploi dans le Canton de Vaud. A ce propos il donne trois éléments caractéristiques du marché de l'emploi cantonal :

- le produit intérieur brut (PIB) vaudois qui croît de manière supérieure à celui de la Suisse, voire de l'Union Européenne (UE) ;
- une croissance significative du nombre de frontaliers sur dix ans ;
- le taux de chômage vaudois est supérieur à la moyenne suisse.

Les deux premiers éléments démontrent la vitalité du Canton de Vaud en matière d'emploi. Le Chef du DEC souligne qu'il existe un problème en matière d'embauche : cela doit nourrir une réflexion dans un proche avenir.

Position de la remplaçante du postulant

Elle indique que les conclusions de ce rapport laissent espérer qu'une réflexion sera prochainement menée sur cette problématique. Elle remarque l'intérêt du CE pour la politique de réinsertion

professionnelle. Elle reconnaît que les AFO coûtent chères à la société, mais il devrait y avoir une meilleure sélection des candidats. Cela est similaire aux personnes touchant le revenu d'insertion (RI). Selon elle, il s'agit de mettre l'accent sur les efforts de formation.

Discussion générale

Plusieurs députés signalent la qualité du rapport du CE. Il est observé que les mesures de formation sont chères en Suisse. Mais ce serait un calcul à court terme et il sied toutefois d'y voir un investissement à long terme. La commission se réjouit de la reprise de cette thématique dans le prochain programme de législature du CE.

Les commissaires estiment que ce rapport établit un bon état des lieux de la situation. Ce document démontre aussi que des gens même bien formés peuvent se retrouver au chômage. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) est touché également par cette problématique, car une réduction potentielle du nombre de places d'apprentissage, pour des jeunes, sortant de la formation obligatoire, est possible.

Néanmoins, il est regretté un sentiment d'un certain « fatalisme » contenu dans les propos du chef du département en début de discussion. On peut s'interroger sur le manque de moyens financiers pour mieux accompagner les personnes ayant recours à cette mesure.

Le chef du département remarque que la totalité des moyens pour cette mesure sont prélevés dans l'économie au sens général. Une question se pose : l'utilisation de deniers publics est-elle efficace ou risque-t-elle de devenir économiquement contre-productive ? La phrase de la page 6 du rapport : « Des mesures de stimulations favorisant la création de places d'apprentissage spécifiques nécessiteraient des moyens financiers significatifs » en est la parfaite illustration. Les ORP font une promotion dynamique de cette mesure, Enfin, cette problématique a fait l'objet d'une intervention sur le plan fédéral.

Etude du rapport

Les AFO, une prestation de l'assurance-chômage

Est-ce que, d'une part, le coût des AFO est porté par les caisses de chômage ou par la Canton et, d'autre part, cela menace-t-il le fonds alloué pour cette mesure ? Réponse : Sur la question du coût des AFO, il est difficilement estimable car cette mesure dure dans le temps. L'efficacité de cette prestation se juge également si peu de personnes la sollicitent. Pour rappel la plupart des personnes au chômage le sont pour une courte période (sur 17'000 personnes inscrites au chômage, 13'600 le sont depuis moins d'une année) et ne sont pas candidates à une AFO. Les ORP tentent de diriger les chômeurs-euses vers la mesure la plus appropriée. A ce propos, les ORP visitent quatre mille cinq cents entreprises vaudoises par année pour présenter les mesures d'insertion ou de réinsertion.

La collaboration, fonctionne-t-elle avec les entreprises ? Réponse : Certaines d'entre elles semblent être réticentes dans l'engagement des bénéficiaires AFO. D'une manière générale les employeurs souhaitent disposer de personnes motivées.

Quels sont les critères retenus pour visiter quatre mille cinq cents entreprises ? Réponse : Il faut rappeler qu'il existe environ trente mille entreprises recensées dans une base de données cantonale. La compétence est donnée aux ORP de chaque district pour les visiter.

AFO : coûts et statistiques

A la lecture du tableau en page 4 du rapport on relève que le Canton de Vaud est un bon élève quant à la distribution d'AFO. Néanmoins, on peut s'étonner que seules 35 mesures ont été accordées en 2011 alors que ce chiffre se montait à 48 en 2010 ? Réponse : Le SDE prescrit aux conseillers

d'accorder la bonne mesure aux chômeurs. En outre, la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) a changé en mars 2011 et a provoqué une réduction du nombre de bénéficiaires.

Promotion et suivi des AFO

Combien de places d'apprentissage potentielles ont été débloquées pour des personnes recourant aux AFO et est-ce que des conseillers ORP se consacrent uniquement à cette thématique ? Réponse : Il n'existe pas de données statistiques à ce sujet. Néanmoins, lors de visites annuelles, le SDE demande aux entreprises si elles peuvent créer des places d'apprentissage supplémentaires. Concernant la seconde question, cela concerne environ 20 à 25 ETP au sein des ORP.

Freins à l'octroi de la prestation

Quelle aide supplémentaire et quel soutien sont apportés pour finir la formation à une personne touchant une AFO ? Réponse : les personnes suivant cette formation sont, en général, âgées d'une trentaine d'années au minimum : ce sont des adultes autonomes.

Considérations générales sur le postulat

Y-a-t-il des secteurs d'activité où des personnes ne souhaitent pas se diriger (les chantiers par exemple) ? Réponse : Il n'y a pas de secteurs qui soient plus honnis que d'autres. Cela reste des choix individuels.

Conclusion

Les membres de la commission se rendent compte que quand bien même il serait intéressant de disposer d'analyses parfois plus fines pour répondre à cette question sensible qu'est la réinsertion, cela demanderait des moyens sans doute disproportionnés face aux résultats escomptés. Le rapport donne donc une vue d'ensemble satisfaisante sur l'évolution de cette mesure fédérale dans le canton de Vaud. Il s'agit d'une mesure très ciblée, certes coûteuse lorsque elle est attribuée à des personnes se révélant peu motivées, mais très efficace et intéressante pour des personnes qui le sont et à qui cela permet un redémarrage dans la vie, ce qui du coup s'avère aussi bénéfique pour la collectivité. La commission encourage le département à poursuivre les efforts d'information dans la diffusion de cet outil d'insertion auprès des entreprises et se réjouit de la reprise de cette thématique dans le prochain programme de législature du Conseil d'Etat.

Vote

La commission accepte, à l'unanimité, la réponse du CE au postulat Junod

Nyon, le 6 septembre 2012

Le rapporteur :
(signé) *Olivier Mayor*